

Ces territoires pastoraux adaptés au changement climatique, mais abandonnés par l'État

Ce sont des territoires qui étaient autrefois habités, cultivés, pâturés. Seules les ruines disséminées dans les paysages rappellent encore cette époque, révolue avec l'exode rural. Aujourd'hui, des paysans tâchent de faire revivre ces surfaces pastorales, mais se heurtent à une politique agricole fixant des normes parfois déconnectées de la réalité de leur travail et des territoires. Avec pour conséquence de les exclure des aides publiques, alors que ces territoires et leurs pratiques pastorales se révèlent particulièrement résistants aux aléas climatiques. Reportage en Ardèche.



En cette fin novembre, au cœur des Hautes-Cévennes ardéchoises, le fond de vallée affiche encore quelques touches de couleurs automnales. Les châtaignes et les feuilles recouvrent un chemin bordé de petits murs en pierres.

"Ici, c'est le pays des murettes", lance Fanny Métrat, éleveuse de brebis. "Il faut imaginer que ces murs étaient beaucoup plus hauts avant. Ils empêchaient les bêtes de venir manger les cultures."

Voilà neuf ans que Fanny et son compagnon Manu se sont installés comme paysans au hameau du Mazoyer, à une heure en voiture de Privas. Pour y accéder, il faut emprunter sur six kilomètres une petite route parfois vertigineuse, se faufilant de temps en temps au milieu des forêts de châtaigniers.

"Quand nous sommes arrivés ici, nous avons peur que les brebis n'aient pas assez à manger", se rappelle Fanny. "Il n'y a que de la broussaille, des forêts et des landes !"

Cette année encore, ils ont fait face à un été très sec. L'herbe des prairies a été grillée par le soleil, contraignant nombre d'éleveurs à puiser dans le foin, normalement prévu pour l'hiver. Fanny et Manu n'ont pas eu les mêmes difficultés.

"On se rend compte qu'il y a une énorme diversité dans les surfaces embroussaillées. Dans les pâturages en sous-bois par exemple, il y a toujours de l'herbe sous les genêts qui reste fraîche. Pourtant, selon l'Union européenne, nos terres sont considérées comme "non productives"."

Des zones exclues des aides par les critères européens et français

L'Union européenne (UE) estime que les surfaces avec moins de 50 % d'herbe ne relèvent pas de la production agricole, et ne sont donc pas éligibles aux aides. En pratique, Fanny doit calculer sur

chaque parcelle quel est le pourcentage de rochers, mais aussi d'arbustes ou de buissons qui ne sont pas considérés par l'administration comme source de nourriture pour les animaux. Un vrai casse tête, tant pour les paysans que pour les Directions départementales du territoire qui viennent réaliser les contrôles. Du nombre d'hectares déclarés dépend ensuite le montant des aides reçues.

"Nous avons ici la preuve qu'il faut repenser les choses ! Il faut imaginer un système qui prenne en compte ces surfaces. Ces zones pastorales sont beaucoup moins fragiles face aux aléas climatiques", souligne Fanny.



Chemin bordé de murettes, au milieu des pâturages. CC Sophie Chapelle

Si l'administration européenne a du mal à reconnaître l'utilité de ces surfaces, c'est aussi le cas de l'État français. En 2015, les agriculteurs pouvaient encore déclarer des surfaces pastorales partout en France. L'année suivante, le ministère de l'Agriculture a limité le zonage à 23 départements¹. Résultat : en 2017, les surfaces situées en dehors de ces départements, comprenant moins de 50 % d'herbe, se sont retrouvées sans aide de la Politique agricole commune (Pac). 14 600 hectares de fermes pastorales, qui

bénéficiaient jusque-là de ces revenus, ont été exclus, conduisant certains éleveurs à mettre la clé sous la porte².

Les mobilisations, portées notamment par la *Confédération paysanne*, ont conduit à ce que quinze départements soient finalement ajoutés au zonage, en 2018. Mais tout n'est pas réglé pour autant... Fin mars, le ministère de l'Agriculture a introduit les épineux – tels que les églantiers, rosiers sauvages, ronces et prunelliers – et les résineux comme le pin noir, dans la liste de plantes supposées inconsommables par les animaux. Or, c'est exactement ce dont se nourrissent les troupeaux élevés sur les surfaces pastorales, comme le confirment des études de l'Institut national de la recherche agronomique³.



"Ni l'UE ni le ministère ne veulent reconnaître que nos troupeaux mangent des châtaignes !"

Pour leur troupeau de brebis, Manu et Fanny ont fait le choix de races du Massif central – les Bizet et les Noire du Velay –, adaptées aux terres acides, granitiques et très rustiques.

"Elles ont de grandes pattes, ce sont de bonnes marcheuses. Dans les épisodes de sécheresse, les Bizet sont plus dégourdies pour se débrouiller", a pu observer Fanny. "Elles apprennent à manger les feuilles de ronce par exemple. Avec les Noire du Velay, il faut compter un peu plus de temps d'adaptation."

Or, ces races sont en voie de disparition car elles ne sont pas conformes aux normes définies par l'Union européenne.

¹ Voir l'arrêté du 25 juillet 2016 qui définit les départements concernés par les surfaces pastorales. Lire également la réponse du ministère de l'Agriculture Interpellé à ce sujet, le 28 juin 2018.

² Lire à ce sujet "Défendre le pastoralisme", un dossier de la revue *Campagnes solidaires*, N° 341 juillet-août 2018.

³ Télécharger la note de l'Inra.

► Lire sur le sujet : **Comment les multinationales font main basse sur la reproduction animale**

Fanny a l'œil aiguisé. Pour nourrir un troupeau en système pastoral, il est nécessaire de connaître les besoins des animaux et la végétation présente à chaque saison.

"Quand il fait très sec, les frênes font des espèces de boules. On dit qu'ils sont "têtards", illustre Fanny. "C'est le moment où l'on coupe les branches pour donner les feuilles à manger aux brebis. C'est très appétissant !"

Elle désigne les frênes qu'elle et son compagnon ont ratiboisés. Au printemps, les branches repousseront et redonneront aux arbres leur apparence initiale. Une astuce que tous les anciens du coin connaissent bien.

"Parfois, on fait aussi des choses de façon complètement instinctive", s'amuse Fanny.



Les brebis sous les châtaigniers (CC Sophie Chapelle)

Elle nous conduit vers son troupeau de brebis au milieu des châtaigniers. Pendant trois mois, le fruit constitue leur principal aliment et leur permet d'engranger des réserves pour affronter l'hiver.

"Les premières années, les Noire du Velay ne mangeaient pas de châtaignes", se souvient Fanny. "Je leur portais les châtaignes à la bouche pour qu'elles apprennent à les manger, je crois même que je les décortiquais ! Aujourd'hui, elles ont appris : elles savent ouvrir les boguees toutes seules."

Or, ces surfaces de châtaigniers ne sont pas non plus éligibles aux aides agricoles⁴.

"Ni l'Union européenne, ni le ministère de l'Agriculture ne veulent reconnaître que nos troupeaux mangent des châtaignes. Nous on leur dit de venir voir !"

"D'un point de vue administratif, nos surfaces ne valent rien"

Au milieu des châtaigniers, des hêtres et des frênes, on trouve aussi des prés, sur de petites surfaces.

"Sans élevage, ils seraient recouverts. Les brebis maintiennent ces espaces ouverts. Il suffit de cinq ou six ans sans activité pour que les broussailles prennent le dessus"

Fanny évoque avec tristesse les vallées au creux desquelles il n'y a plus rien.

"Dans les Alpes-Maritimes, quand on transhume à pieds, on trouve des hameaux en ruine, des zones désertées. Cinquante ans plus tôt, il y avait de la vie dans tous ces territoires."

La vallée où vit Fanny a connu un fort exode rural.

⁴ Selon la réforme de la Pac en 2015, les terrains avec moins de 50% d'herbe sont, donc, considérés comme non agricoles, sauf s'ils font l'objet d'une "pratique locale établie" : c'est le cas par exemple pour les AOC Pélardon, dans les Cévennes, dont le cahier des charges précise que les produits sont issus de troupeaux pâturant sous des chênes ou des châtaigniers.

De nombreuses ruines, cachées par les arbres, entourent sa ferme. Le Mazoyer a longtemps eu sa propre école, aujourd'hui fermée. Seules deux familles vivent désormais sur le hameau à l'année.



Le hameau du Mazoyer (CC Sophie Chapelle)

"Pour faire vivre ces zones, il faut permettre aux gens de tenir," souligne Fanny. "Mais d'un point de vue administratif, nos surfaces ne valent rien. Le fait qu'on ne puisse pas y accéder en tracteur, que l'on ne puisse pas semer, amène le ministère à considérer ces zones comme "non productives".

A leurs yeux, ce n'est pas de la "vraie" agriculture..." Fanny et Manu estiment être au contraire entourés de "petits trésors". Alors que l'état de catastrophe naturelle dû à la sécheresse a été reconnu fin octobre dans 71 départements français, leur ferme est entourée de sources.

"Cette source par exemple n'arrête jamais de couler. Nous sommes dans les pentes du Massif central. Depuis notre installation il y a neuf ans, et même d'après les anciens, il n'y a jamais eu de tarissement."



Une petite mare au milieu des prés (CC Sophie Chapelle)

Concevoir l'autonomie agricole par zone de territoire

Autour de chez eux, beaucoup de paysans sont installés en polyculture-élevage. Ils complètent leur activité d'élevage par la production de pommes de terres, de châtaignes, de pommes ou de plantes médicinales. C'est le cas aussi de Fanny et Manu qui cultivent des pommes de terres sur les rares terrasses plates autour de leur ferme, et transforment les châtaignes en farine et confitures.

Face au changement climatique, la diversification des activités semble être un point fort.

"On n'est pas dans la spécialisation à outrance, la monoculture... Nous sommes dans des structures où l'on peut faire des choses différemment, décider d'ajouter une activité sur la ferme si le besoin s'en fait sentir."

Les murettes (CC Sophie Chapelle)

Fanny et Manu se heurtent toutefois au manque d'autonomie fourragère, en dépit de leurs quinze hectares sur le plateau pour faire du foin.

Vivant sur une zone où ils ne peuvent pas cultiver, ils achètent leurs céréales et une partie des fourrages auprès d'autres paysans installés dans un périmètre de 50 kilomètres.



"Face au changement climatique, il faut réfléchir à une forme d'autonomie, non pas à l'échelle de la ferme, mais par zone de territoire, en construisant des partenariats avec d'autres paysannes et paysans."

Un potentiel auquel les pouvoirs publics, à l'heure du réchauffement et face aux ravages de l'agriculture intensive, feraient peut-être bien de prêter une attention rapide.

Texte et photos* : Sophie Chapelle

*Sauf photomontage réalisé par l'Inra.

❑ P.-S. : cet article entre dans le cadre d'une collaboration avec un [collectif de journalistes sur le climat](#), qui publient eux aussi de longs reportages sur les impacts du dérèglement climatique dans la France d'aujourd'hui à Politis, Mediapart, Reporterre et dans les pages de la revue Projet.

▶ [« On se croyait dans un congélateur » : voyage au cœur de la précarité énergétique dans le 93](#), par Jade Lindgaard sur Mediapart

▶ [Huitres, sentinelles du climat](#), par Vanina Delmas, sur Politis

▶ [Reportage chez des ostréiculteurs à l'étang de Thau](#), par Vanina Delmas, sur Politis

▶ [Le moustique et la dengue à la Réunion](#), par Ingrid Merckx sur Politis

▶ [Témoignage de Nathalie Becker](#), enseignante-chercheuse à La Réunion, par Ingrid Merckx sur Politis

▶ [Dans les Alpes, le changement climatique est déjà une réalité](#), par Emilie Massemin sur Reporterre

▶ [Climat : "Nos moules meurent à cause de leur milieu naturel"](#), par Aurore Chaillou dans la Revue Projet